

# Les personnes avec incapacité au Québec

OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

*conjuguer*  
nos forces

Une collection en 8 volumes  
présentant un portrait de la participation  
sociale des personnes avec incapacité  
à partir des données de l'*Enquête canadienne  
sur l'incapacité* de 2012

## Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement »» Volume 4

## RÉDACTION

Mélanie Deslauriers  
Conseillère à l'évaluation et à la recherche  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

## COLLABORATION

Lucie Dugas  
Conseillère experte à l'évaluation et à la  
recherche  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

Lucie Sarrazin  
Technicienne en statistiques  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

## SUPERVISION

Isabelle Émond  
Directrice  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

## APPROBATION

Anne Hébert  
Directrice générale

## ÉDITION

Secrétariat général

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

DESLAURIERS, Mélanie (2017).  
*Les personnes avec incapacité au Québec -  
Volume 4: Habitation et besoins en  
aménagement spéciaux du logement*,  
Drummondville, Direction de l'évaluation et du  
soutien à la mise en oeuvre de la Loi, Office des  
personnes handicapées du Québec, 24 p.

## SIGNES CONVENTIONNELS

Pe : Population estimée  
c. : Comparativement à

Dépôt légal – 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-78233-9 (version PDF)  
ISBN 978-2-550-78234-6 (version texte électronique)

*Ce document est disponible en médias  
adaptés sur demande.*

---

### OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock  
Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
info@ophq.gouv.qc.ca  
www.ophq.gouv.qc.ca

## FAITS SAILLANTS

Cette publication présente les caractéristiques des habitations où résident les personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité, incluant les aménagements spéciaux qui peuvent y avoir été apportés. Elle porte également sur l'utilisation de tels aménagements par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012. Rappelons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment du recensement de 2011.

- En 2012, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement que celles sans incapacité, surtout les femmes et celles vivant seules.
- Les personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent plus souvent dans de petits logements que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe, leur âge et le niveau de revenu de leur ménage.
- Les personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent plus fréquemment dans un logement qui nécessite des réparations majeures ou mineures que celles sans incapacité.
- En 2012, environ 260 320 personnes de 15 ans et plus utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui représente 4,1% de l'ensemble de la population de 15 ans et plus du Québec.
- Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, 55% utilisent des aménagements spéciaux de leur logement. Cette proportion s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes.
- Quel que soit le sexe ou l'âge, les appuis de salle de bain sont le type d'aménagements spéciaux du logement le plus fréquemment utilisé par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité.
- Environ une personne sur sept de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité a des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, une situation qui est plus fréquente chez les femmes et les plus jeunes.

# TABLE DES MATIÈRES

---

## **III FAITS SAILLANTS**

### **1 INTRODUCTION**

### **2 INDICATEURS UTILISÉS**

### **3 CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT**

### **11 AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT**

### **17 CONCLUSION**

### **18 À PROPOS DE L'ECI DE 2012**

### **22 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

# INTRODUCTION

Un des résultats attendus de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité est d'offrir la possibilité aux personnes handicapées de se loger adéquatement selon leurs besoins spécifiques dans un lieu librement choisi (Québec 2009). En effet, disposer d'un logement est largement reconnu comme une nécessité et un droit (Office 2007). Malgré tout, cela n'est pas suffisant pour favoriser une participation sociale active (Office 2007). En effet, celui-ci doit être conforme aux besoins de la personne afin qu'il ne fasse pas obstacle à cette participation sociale (Office 2007).

Ainsi, l'objectif principal de cette publication est de présenter, d'une part, les caractéristiques des habitations où réside la population québécoise âgée de 15 ans et plus avec et sans incapacité et, d'autre part, les aménagements spéciaux qui peuvent être réalisés au logement où résident les personnes avec incapacité afin de répondre à leurs besoins. Pour y parvenir, les données de l'ECl de 2012 sont utilisées (ISQ 2015a, 2015b et 2015c, Statistique Canada 2011). Lorsque possible, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

Les caractéristiques du logement sont abordées à travers trois dimensions, soit : le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), la taille du logement et sa condition générale.

Par la suite, les aménagements spéciaux du logement sont discutés. Ces aménagements visent à permettre à la personne d'avoir accès, de manière autonome, aux biens et commodités de son logement (appuis de salle de bain, etc.) ou d'y entrer et d'en sortir (rampe d'accès, etc.). Plus spécifiquement, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) et leurs besoins non comblés en matière de tels aménagements sont abordés.

## INDICATEURS UTILISÉS

### Caractéristique du logement

Trois variables servent à décrire le logement où résident les personnes ayant ou non une incapacité : le type de construction résidentielle, la taille du logement (nombre de pièces) et la condition du logement. Ces variables proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011 et sont définies au niveau du ménage. Elles permettent d'étudier les personnes avec incapacité selon les caractéristiques de leur ménage.

### Utilisation d'aménagements spéciaux du logement

Personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilisent, à cause de leur état, des dispositifs spécialisés à l'intérieur de leur résidence ou encore pour y entrer ou en sortir, par exemple, des rampes d'accès, des appuis de salle de bain ou un ascenseur (*questions XAAD\_Q14A à XAAD\_Q14G*).

### Types d'incapacité

L'ECL distingue les dix types d'incapacité suivants : 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire.

### Incapacité liée à la motricité

L'incapacité liée à la motricité englobe les trois types d'incapacité suivants : mobilité, flexibilité et dextérité.

### Besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement

Personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui ont besoin de dispositifs spécialisés à l'intérieur du logement ou pour y entrer ou en sortir, auxquels elles n'ont pas accès (*question XAAD\_Q16*).

### Gravité globale et spécifique de l'incapacité

Un indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

# CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Cette section présente les caractéristiques du logement où résident les personnes avec et sans incapacité au Québec en 2012. Ces caractéristiques sont étudiées sous l'angle de trois éléments, soit le type de construction résidentielle habitée, la taille du logement et la condition de ce dernier.

**>>> Les personnes avec incapacité vivent moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement que les personnes sans incapacité, surtout les femmes**

En 2012, la majorité des personnes de 15 ans et plus, qu'elles aient une incapacité ou non, résident dans une maison (individuelle ou attachée) (tableau 1). Toutefois, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité résident moins souvent que celles sans incapacité dans ce type de construction résidentielle (55 % c. 64 %) et, en contrepartie, plus fréquemment dans un appartement, que ce soit dans un duplex ou dans un immeuble à étages (45 % c. 36 %). Ces différences entre la population avec et sans incapacité quant au type de construction résidentielle habitée s'observent autant parmi la population âgée de 15 à 64 ans (44 % c. 36 %) que parmi celle de 65 ans et plus (47 % c. 40 %).

**Tableau 1**

Type de construction résidentielle selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2012

	15 à 64 ans		65 ans et plus		15 ans et plus	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
<b>Maison</b>	<b>56,2</b>	<b>64,3</b>	<b>53,0</b>	<b>60,1</b>	<b>54,9</b>	<b>63,7</b>
Individuelle	48,3	55,4	46,6	53,4	47,6	55,1
Attachée <sup>1</sup>	7,9	9,0	6,4	6,7	7,3	8,6
<b>Appartement</b>	<b>43,8</b>	<b>35,7</b>	<b>47,0</b>	<b>39,9</b>	<b>45,1</b>	<b>36,3</b>
Duplex	8,0	6,8	10,4	8,4	9,0	7,0
Cinq étages ou plus	3,5	2,6	10,2	6,9	6,3	3,2
Moins de cinq étages	32,3	26,3	26,4	24,5	29,9	26,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Inclut les maisons jumelées ou doubles, les maisons en rangée et les autres maisons individuelles attenantes.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Il s'agit cependant d'une tendance encore plus marquée chez les femmes de 15 ans et plus avec incapacité (tableau 2). Ces dernières sont non seulement proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à résider dans un appartement (50 % c. 37 %), elles le sont également plus que les hommes avec incapacité (50 % c. 40 %).

## Tableau 2

Type de construction résidentielle selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2012

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
<b>Hommes</b>		
Maison	60,3	63,9
Appartement	39,7	36,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>		
Maison	50,5	63,5
Appartement	49,5	36,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

**>>> Qu'elles aient une incapacité ou non, les personnes qui vivent seules ou qui sont dans un ménage à faible revenu résident moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes ayant une incapacité**

Les personnes de 15 ans et plus dont le ménage est à faible revenu ou qui vivent seules résident nettement plus souvent dans un appartement que dans une maison, et ce, tant chez la population avec incapacité que sans incapacité (tableau 3). Les personnes avec incapacité sont néanmoins plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à résider dans un appartement, qu'elles soient dans un ménage à faible revenu (78 % c. 76 %) ou qu'elles vivent seules (74 % c. 68 %).



### Tableau 3

Type de construction résidentielle selon le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seul, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2012

	Maison	Appartement	Total
	%		
<b>Niveau de revenu du ménage</b>			
<b>Sous le seuil de faible revenu</b>			
Avec incapacité	22,2	77,8	100,0
Sans incapacité	24,5	75,5	100,0
<b>Au-dessus du seuil de faible revenu</b>			
Avec incapacité	61,5	38,5	100,0
Sans incapacité	69,0	31,0	100,0
<b>Vivre seul</b>			
<b>Vivant seul</b>			
Avec incapacité	25,7	74,3	100,0
Sans incapacité	31,8	68,2	100,0
<b>Ne vivant pas seul</b>			
Avec incapacité	65,7	34,3	100,0
Sans incapacité	69,4	30,6	100,0

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

**>>> Les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère résident plus souvent dans une maison que celles qui ont une incapacité modérée, grave ou très grave**

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, on remarque que la proportion de personnes qui résident dans une maison tend à diminuer avec l'augmentation de la gravité de l'incapacité. En effet, de 60 % chez les personnes ayant une incapacité légère, elle passe à 50 % chez celles ayant une incapacité très grave (données non présentées).

**>>> Les personnes avec incapacité vivent plus souvent dans de petits logements que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe, leur âge et le niveau de revenu de leur ménage**

Le tableau 4 montre la répartition des personnes avec et sans incapacité selon la taille du logement qu'elles habitent. On remarque que les personnes de 15 ans et plus avec incapacité résident plus fréquemment que celles sans incapacité dans des logements de trois pièces ou moins (14 % c. 9 %) ou de quatre ou cinq pièces (42 % c. 34 %). Inversement, elles sont proportionnellement moins nombreuses à résider dans un logement de six ou sept pièces (22 % c. 27 %) ou de huit pièces et plus (22 % c. 30 %).

La proportion de personnes de 15 ans et plus avec incapacité résidant dans un logement de trois pièces ou moins est plus élevée que celle observée parmi la population sans incapacité, autant chez les femmes (15 % c. 9 %) que chez les hommes (13 % c. 9 %). Cet écart entre la population avec et sans incapacité quant à la taille du logement occupé s'observe également chez les personnes de 15 à 64 ans (15 % c. 9 %) ainsi que chez celles âgées de 65 ans et plus (13 % c. 11 %).

Parmi les personnes de 15 ans et plus dont le ménage est à faible revenu, les personnes avec incapacité occupent nettement plus souvent un petit logement que celles sans incapacité (42 % c. 29 %). On remarque également que les personnes de 15 ans et plus dont le ménage est à faible revenu résident plus souvent dans des logements de petite taille (trois pièces ou moins) que celles dont le ménage n'est pas à faible revenu, tant chez les personnes avec incapacité (42 % c. 9 %) que celles sans incapacité (29 % c. 6 %). Habiter un petit logement (trois pièces ou moins) est également plus fréquent lorsque les personnes vivent seules plutôt qu'avec au moins une autre personne, et ce, qu'elles aient une incapacité ou non. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité (40 % c. 35 %).

**Tableau 4**

Nombre de pièces dans le logement selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seul, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2012

	3 pièces ou moins	4 ou 5 pièces	6 ou 7 pièces	8 pièces ou plus	Total
	%				
<b>Ensemble</b>					
Avec incapacité	14,3	41,7	22,4	21,6	100,0
Sans incapacité	9,0	34,1	26,9	30,0	100,0
<b>Sexe</b>					
<b>Hommes</b>					
Avec incapacité	13,0	41,0	22,1	23,9	100,0
Sans incapacité	8,9	34,0	26,4	30,8	100,0
<b>Femmes</b>					
Avec incapacité	15,3	42,3	22,6	19,7	100,0
Sans incapacité	9,2	34,2	27,4	29,2	100,0
<b>Âge</b>					
<b>15 à 64 ans</b>					
Avec incapacité	15,2	39,6	21,1	24,1	100,0
Sans incapacité	8,8	32,7	27,1	31,4	100,0
<b>65 ans et plus</b>					
Avec incapacité	13,0	44,7	24,1	18,2	100,0
Sans incapacité	10,7	42,5	25,5	21,3	100,0
<b>Niveau de revenu du ménage</b>					
<b>Sous le seuil de faible revenu</b>					
Avec incapacité	42,1	42,2	9,5	6,2	100,0
Sans incapacité	28,9	48,7	12,3	10,1	100,0
<b>Au-dessus du seuil de faible revenu</b>					
Avec incapacité	8,7	41,6	24,9	24,7	100,0
Sans incapacité	6,4	32,2	28,8	32,6	100,0

**Tableau 4 (suite)**

	3 pièces ou moins	4 ou 5 pièces	6 ou 7 pièces	8 pièces ou plus	Total
	%				
<b>Vivre seul</b>					
<b>Vivant seul</b>					
Avec incapacité	40,2	43,2	11,6	5,0	100,0
Sans incapacité	34,7	43,2	14,9	7,2	100,0
<b>Ne vivant pas seul</b>					
Avec incapacité	4,8	41,2	26,3	27,7	100,0
Sans incapacité	4,4	32,5	29,1	34,1	100,0

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

**>>> Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment dans un logement qui nécessite des réparations majeures ou mineures que celles sans incapacité**

En 2012, la plupart des personnes de 15 ans et plus, qu'elles aient ou non une incapacité, résident dans un logement qui nécessite seulement un entretien régulier (tableau 5). Toutefois, il s'agit d'une situation légèrement moins fréquente parmi les personnes avec incapacité que parmi celles sans incapacité (64 % c. 68 %). En contrepartie, les personnes avec incapacité sont un peu plus susceptibles que celles sans incapacité de résider dans un logement en moins bonne condition, c'est-à-dire qui nécessite des réparations mineures (27 % c. 26 %) ou majeures (9 % c. 7 %).

Cet écart entre la population de 15 ans et plus avec et sans incapacité quant à la proportion de personnes qui résident dans un logement nécessitant des réparations majeures s'observe chez les personnes de 15 à 64 ans (11 % c. 7 %), chez celles de 65 ans et plus (6 % c. 3,8 %) ainsi que chez les femmes (9 % c. 6 %) et chez les hommes (9 % c. 7 %).

**Tableau 5**

Condition du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2012

	Entretien régulier seulement	Réparations mineures requises	Réparations majeures requises	Total
	%			
<b>Ensemble</b>				
Avec incapacité	64,2	26,9	9,0	100,0
Sans incapacité	67,8	25,7	6,5	100,0
<b>Sexe</b>				
<b>Hommes</b>				
Avec incapacité	62,6	28,3	9,0	100,0
Sans incapacité	67,8	25,4	6,8	100,0
<b>Femmes</b>				
Avec incapacité	65,4	25,6	8,9	100,0
Sans incapacité	67,9	26,0	6,1	100,0
<b>Âge</b>				
<b>15 à 64 ans</b>				
Avec incapacité	59,6	29,3	11,1	100,0
Sans incapacité	66,4	26,7	6,9	100,0
<b>65 ans et plus</b>				
Avec incapacité	70,6	23,3	6,0	100,0
Sans incapacité	76,9	19,3	3,8	100,0

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

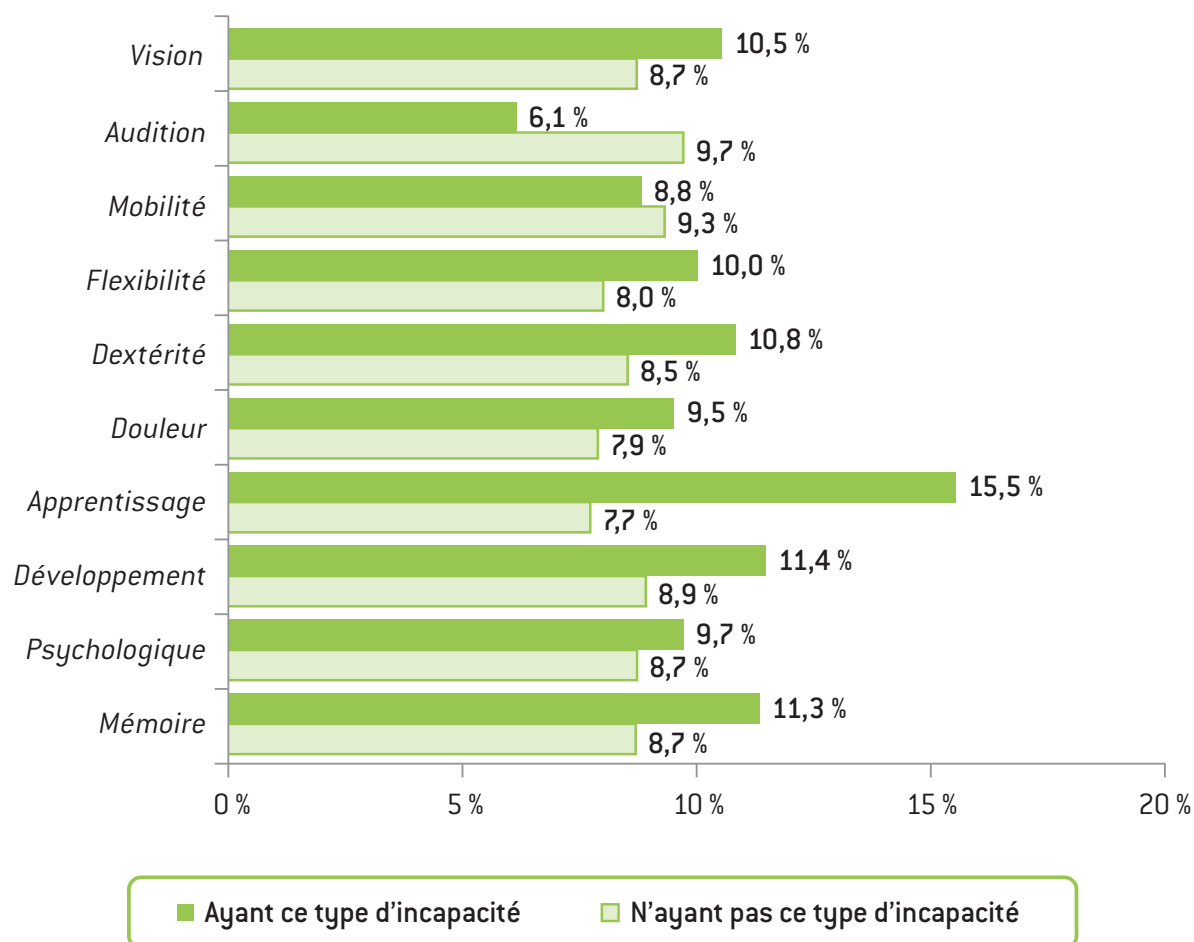
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Les personnes ayant une incapacité sont aussi plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité de vivre dans un logement qui requiert des réparations majeures lorsqu'elles font partie d'un ménage à faible revenu (13 % c. 7 %) ou non (8 % c. 6 %), ainsi que lorsqu'elles vivent seules (9 % c. 6 %) ou non (9 % c. 7 %) (données non présentées).

Ce portrait varie également selon le type d'incapacité (figure 1). Ainsi, parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité, la proportion de personnes résidant dans un logement requérant des réparations majeures est particulièrement élevée chez les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à des troubles d'apprentissage que chez celles n'ayant pas ce type d'incapacité [16 % c. 8 %]. Un tel écart est généralement observé peu importe le type d'incapacité étudié, sauf à quelques exceptions. En effet, les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition vivent moins fréquemment que celles n'ayant pas ce type d'incapacité dans un logement nécessitant des réparations majeures [6 % c. 10 %]. De plus, aucune différence significative dans les proportions de personnes résidant dans un logement nécessitant des réparations majeures n'est observée entre les personnes qui ont une incapacité liée à la mobilité ou à des troubles émotifs ou psychologiques et celles qui n'ont pas ces types d'incapacité.

**Figure 1**

Vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures selon le type d'incapacité<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012



1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes ayant un type d'incapacité donné [ex. : incapacité liée à la vision] avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité [ex. : une personne ayant une toute autre incapacité que celle liée à la vision].

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

# AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT

Cette section porte sur les aménagements spéciaux qui peuvent être réalisés au logement où résident les personnes avec incapacité afin de répondre à leurs besoins. Ces aménagements peuvent être réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du logement et visent à permettre à la personne d'avoir accès, de manière autonome, aux biens et commodités de son logement (appuis de salle de bain, etc.) ou d'y entrer et d'en sortir (rampe d'accès, etc.). Plus spécifiquement, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement par les personnes ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) et la présence de besoins non comblés en matière de tels aménagements sont discutées.

**>>> En 2012, environ 260 320 personnes de 15 ans et plus utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui représente 4,1 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus du Québec**

En 2012, on estime que 4,1 % de la population de 15 ans et plus au Québec utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui correspond à environ 260 320 personnes (tableau 6). Le taux d'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (5 % c. 3,1 %). Il s'accroît également avec l'âge : la proportion de personnes utilisant de tels aménagements qui se situe à 0,5 % chez les personnes de 15 à 34 ans, passe à 2,7 % chez les personnes de 35 à 64 ans, puis grimpe à 15,4 % chez celles de 65 ans et plus. Ainsi, près d'une personne de 65 ans et plus sur sept utilise des aménagements spéciaux de son logement au Québec en 2012, soit environ 160 840 personnes.

## Tableau 6

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2012

	%	Pe
<b>Ensemble</b>	<b>4,1</b>	<b>260 320</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	3,1	95 840
Femmes	5,2	164 490
<b>Âge</b>		
<b>15 à 64 ans</b>	<b>1,9</b>	<b>99 480</b>
15 à 34 ans	0,5	10 620
35 à 64 ans	2,7	88 860
<b>65 ans et plus</b>	<b>15,4</b>	<b>160 840</b>

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

### **>>> La proportion de personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité qui utilisent des aménagements spéciaux de leur logement s'accroît avec l'âge et est plus grande chez les femmes**

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, un peu plus de la moitié (55 %) utilisent des aménagements spéciaux de leur logement (tableau 7). On remarque que les femmes sont nettement plus nombreuses, en proportion, que les hommes à utiliser de tels aménagements (63 % c. 45 %).

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement varie également selon l'âge. De fait, près des trois quarts (73 %) des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent de tels aménagements. Cette proportion chute à 39 % parmi les personnes de 35 à 64 ans, puis diminue légèrement pour atteindre 36 % parmi les personnes de 15 à 34 ans.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement parmi la population ayant une incapacité liée à la motricité croît également avec le niveau de gravité de l'incapacité. De 38 % chez les personnes ayant une incapacité légère, la proportion grimpe à un peu plus de 50 % chez celles ayant une incapacité modérée (54 %) ou grave (55 %), pour s'établir à 66 % chez celles ayant une incapacité très grave. Notons qu'on n'observe pas de différences significatives dans l'utilisation des aménagements spéciaux du logement entre les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité grave et celles ayant une incapacité modérée.



## Tableau 7

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012

	%
<b>Ensemble</b>	<b>54,7</b>
<b>Sexe</b>	
Hommes	44,8
Femmes	62,7
<b>Âge</b>	
<b>15 à 64 ans</b>	<b>38,9</b>
15 à 34 ans	35,6
35 à 64 ans	39,3
<b>65 ans et plus</b>	<b>72,9</b>
<b>Gravité de l'incapacité</b>	
Légère	37,9
Modérée	54,2
Grave	54,7
Très grave	65,6

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

### **>>> Les appuis de salle de bain sont le type d'aménagements spéciaux du logement le plus fréquemment utilisé, quel que soit le sexe ou l'âge**

Les principaux aménagements spéciaux du logement utilisés par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité sont les appuis de salle de bain (41 %) et, dans une moindre mesure, les rampes d'accès ou les entrées au niveau du sol (18 %) ainsi que les baignoires ou les douches à porte (16 %) (tableau 8). D'autres aménagements spéciaux du logement sont utilisés par ces personnes, mais de façon plus marginale.

Peu importe le sexe, l'utilisation d'appuis de salle de bain constitue le type d'aménagements le plus fréquent. Cependant, il s'agit d'un type d'aménagements qui est plus souvent utilisé par les femmes que par les hommes (49 % c. 31 %). Les femmes sont aussi plus nombreuses que les hommes, en proportion, à utiliser les autres types d'aménagements spéciaux du logement couverts par l'ECI.

## Tableau 8

Principaux aménagements spéciaux du logement utilisés<sup>1</sup> selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Appuis de salle de bain	48,9	30,7	40,8
Rampe d'accès ou entrée au niveau du sol	21,5	13,2	17,8
Baignoire ou douche à porte	15,1	17,4	16,1
Portes d'entrée ou couloirs élargis	11,7	7,6	9,9
Appareil de levage ou ascenseur	12,9	5,8	9,7
Portes automatiques ou faciles à ouvrir <sup>2</sup>	9,6	6,1	8,0
Comptoirs de cuisine ou salle de bain abaissés	3,4	2,3	2,9

1. Une personne peut utiliser plus d'un type d'aménagement spécial du logement.

2. Inclut les leviers qui actionnent la poignée.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

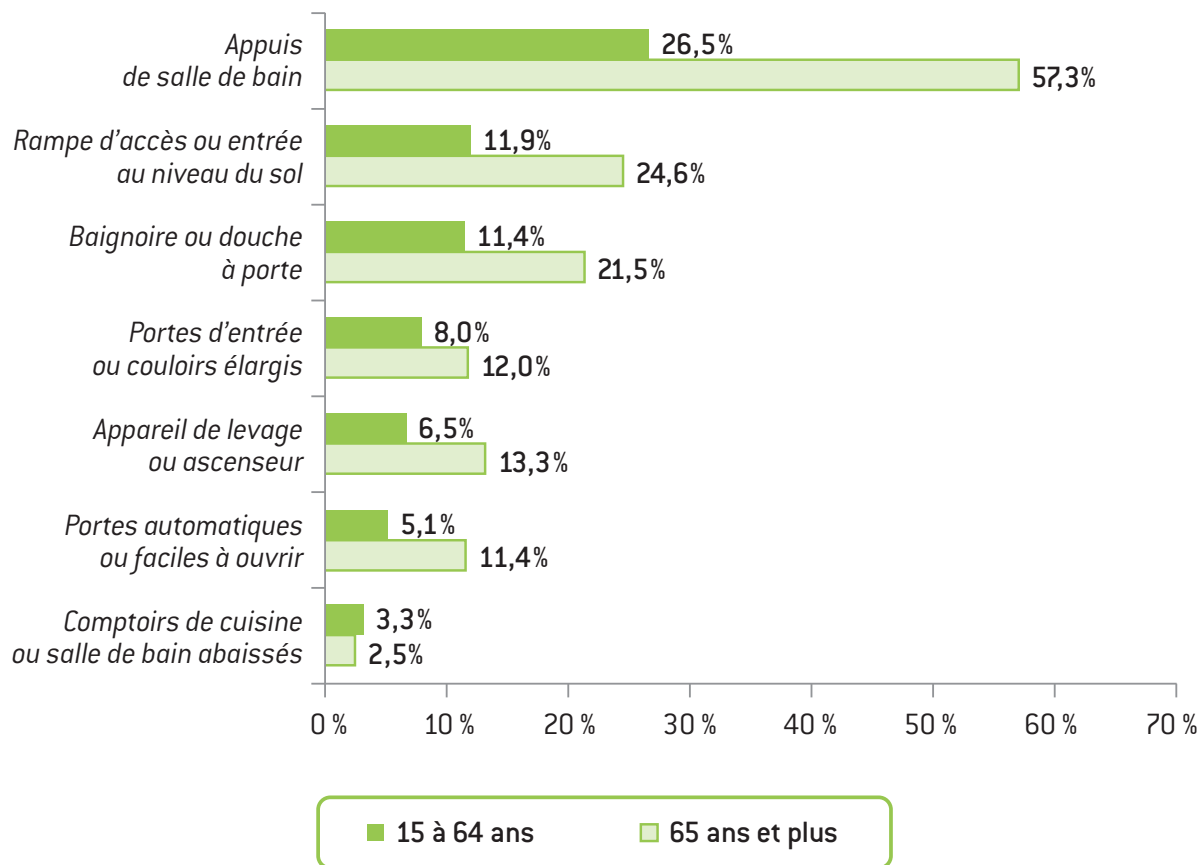
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Selon l'âge, près de six personnes sur dix de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent des appuis de salle de bain, soit une proportion nettement plus élevée que celle observée chez les 15 à 64 ans (57 % c. 27 %) (figure 2). Les personnes de 65 ans et plus utilisent d'ailleurs en plus grande proportion que celles de 15 à 64 ans tous les autres types d'aménagements spéciaux du logement, à l'exception des comptoirs de cuisine ou de salle de bain abaissés, utilisés dans des proportions semblables par ces deux groupes (3,0 %).

**Figure 2**

Principaux aménagements spéciaux du logement utilisés<sup>1</sup> selon l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012



1. Une personne peut utiliser plus d'un type d'aménagement spécial du logement.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» *Environ une personne sur sept de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité a des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, une situation qui est plus fréquente chez les femmes et les personnes de 15 à 64 ans*

En 2012, 15 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, ce qui représente environ 69 830 personnes (tableau 9). Parmi cette population, les femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes d'avoir de tels besoins non comblés (19 % c. 10 %).

La présence de besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement est aussi légèrement plus fréquente parmi les personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité liée à la motricité que parmi celles plus âgées (16 % c. 13 %).

### Tableau 9

Besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012

	%	Pe
<b>Ensemble</b>	<b>14,8</b>	<b>69 830</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	10,2	21 760
Femmes	18,6	48 080
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	16,4	41 810
65 ans et plus	12,9	28 020

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## CONCLUSION

Ce document a présenté les caractéristiques des habitations où résident les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Il appert que ces personnes sont plus souvent logées dans des appartements et résident dans des logements dont les conditions sont généralement moins favorables que les personnes sans incapacité. En effet, elles sont proportionnellement plus nombreuses à résider dans des logements de plus petite taille et des logements nécessitant des réparations, notamment des réparations majeures. Cette tendance est habituellement plus marquée chez les femmes de 15 ans et plus avec incapacité.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement a aussi été étudiée. L'utilisation de tels aménagements est, somme toute, peu répandue dans la population québécoise de 15 ans et plus. Elle est cependant plus fréquente chez les personnes de 65 ans et plus, où elle touche environ une personne sur sept.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est également beaucoup plus fréquente parmi la population de 15 ans et plus qui ont une incapacité liée à la motricité, alors qu'un peu plus d'une personne sur deux en fait l'utilisation, une proportion qui croît avec l'avancée en âge. L'ECL démontre aussi qu'une part non négligeable de ces personnes ont des besoins non comblés en matière d'aménagements spéciaux, c'est-à-dire qu'elles ne disposent pas de tous les aménagements nécessaires pour répondre à leurs besoins. En effet, 15 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité mentionnent avoir des besoins non comblés en cette matière, ce qui représente environ 69 830 personnes en 2012. Les personnes de 15 à 64 ans et les femmes sont plus susceptibles d'être dans une telle situation.

## À PROPOS DE L'ECI DE 2012

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2012 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que leur utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de leur participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

### Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivant en ménage privé et résidant au Canada au moment du recensement de 2011. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

### Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de l'*Enquête nationale sur les ménages* de 2011. Cet échantillon a été sélectionné à l'aide de deux questions filtres. Les personnes répondant « oui » à l'une ou l'autre de ces deux questions filtres étaient automatiquement invitées à participer à l'ECI. Ensuite, dans le cadre de l'ECI, une série de questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 4 254 personnes.

### Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivants: 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire. (Voir page 20)

## Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

## Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI ne peuvent pas être comparées à celles d'enquêtes antérieures sur l'incapacité comme l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006 et de 2001 et l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI avec d'autres enquêtes, consulter la page Web *L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006* à l'adresse [www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251\\_D6\\_T9\\_V1-fra.htm](http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251_D6_T9_V1-fra.htm) et le document intitulé *L'Enquête québécoise sur l'incapacité, le vieillissement et les maladies chroniques et l'Enquête canadienne sur l'incapacité : comment expliquer des taux d'incapacité aussi différents entre ces deux enquêtes?* à l'adresse [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\\_documentaire/Etudes\\_\\_analyses\\_et\\_rapports/EQLAV\\_et\\_ECI\\_explication\\_differences\\_prevalence\\_2015.pdf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/EQLAV_et_ECI_explication_differences_prevalence_2015.pdf).

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : guide des concepts et méthodes* disponible sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse [www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm).

## TYPES D'INCAPACITÉ

### Vision

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Audition

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle et qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.



## Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

## Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclaré.

## Psychologique

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECL qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015a). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 1) : enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 135 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015b). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2) : enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 533 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015c). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2 – Ajout et errata) : enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 61 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec : l'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 73 p.

QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête canadienne sur l'incapacité : questionnaire*, [En ligne], mis à jour le 14 septembre 2012. [[www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3251\\_Q3\\_V1-fra.pdf](http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3251_Q3_V1-fra.pdf)].

## >>> NOTES

A large, light green rounded rectangular box containing 18 horizontal dotted lines for writing notes.

Ce document fait partie d'une collection de 8 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 - Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 - Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 - Utilisation d'aides techniques et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 - Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 5 - Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 6 - Déplacements et transport
- Volume 7 - Scolarisation
- Volume 8 - Activité sur le marché du travail